****

La plupart des fournisseurs de services sont excellents. Ils font preuve d’éthique et ont vos intérêts à cœur. Mais d’autres, non. Certains fournisseurs pourraient présenter des demandes de règlement en votre nom, pour des services que vous n’avez pas reçus.

Il est important de vérifier les demandes de règlement présentées par vos fournisseurs de services. La présentation de demandes de règlement trompeuses ou embellies est interdite par la loi. Ces demandes augmentent les coûts des régimes d’assurance collective pour votre employeur, ce qui peut entraîner une réduction de vos prestations, voire une perte.

**Que pouvez-vous faire?**

Si une demande de règlement vous semble douteuse... dites-le-nous! Cela ne vous prendra que quelques instants, et nous sera d’une grande aide.

Site Web : **Manuvie.ca/signalezetprotegez**  
Courriel : [**Shareandprotect@manulife.ca**](mailto:Shareandprotect@manulife.ca)  
Téléphone : **1 877 481-9171**

La mauvaise utilisation et l’utilisation abusive pénalisent tout le monde.   
Faites partie de la solution.

Pour en savoir plus, visitez le site **manuvie.ca/protegez**.